

Règlement des Foulées libres de Boucan Canot

Samedi 16 Juin 2018

Manifestation parrainée par l'association



Les droits d'inscriptions seront reversés à l'association « France AVC Réunion »

Sommaire

Article 1 :	Organisation	Page 2
Article 2 :	Dénomination de l'épreuve	Page 2
Article 3 :	Conditions générales, droit d'inscription	Page 3
Article 4 :	Retrait des dossards	Page 4
Article 5 :	Bulletin d'inscription	Page 4
Article 6 :	Clôture des inscriptions	Page 4
Article 7 :	Relais	Page 4
Article 8 :	Classement	Page 5
Article 9 :	Equipement obligatoire avant départ	Page 5
Article 10 :	Ravitaillement	Page 5
Article 11 :	Abandon et mise hors course	Page 5
Article 12 :	Assistance médicale	Page 5
Article 13 :	Assurance	Page 5
Article 14 :	Assurance individuelle accident	Page 6
Article 15 :	Contrôle anti dopage	Page 6
Article 16 :	Réclamation	Page 6
Article 17 :	Jury	Page 6
Article 18 :	Droit à l'image	Page 6
	Usage des informations personnelles	Page 6
Article 19 :	Récompenses	Page 6
Article 20 :	Modification	Page 6
Article 21 :	Annulation de la manifestation	Page 6

Article 1 : Organisation

L'association sportive « BDN SAINT PAUL SPORTS » nommée « BDN » organise le samedi 16 juin 2018 la 4ème édition des « Foulées Libres de Boucan Canot » inscrite au calendrier des courses hors stade de la Ligue Réunionnaise d'Athlétisme. (L.R.A.)

Article 2 : Dénomination de l'épreuve

L'épreuve nommée « Les Foulées de Boucan » est un événement sportif de course et randonnée sur route composée de cinq parties :

- 1- deux courses pour les jeunes :

Catégorie	Ecole d'athlétisme	Poussin
Heure du départ 16h30	Né en 2009 et 2011	Né en 2007 et 2008
	Distance 1 km un aller-retour sur la plage et la route	

Catégorie	Benjamin	Minime
Heure du départ 16h45	Né en 2005 et 2006	Né en 2003 et 2004
	Distance 2 km deux aller-retours sur la plage et la route	

- 2- Une randonnée sportive

Catégorie	A partir de cadet et jusqu'à vétéran
Heure du départ 17h15	A partir de 2002 et +
	Distance 5 km

- 3- Une course élite en individuel et relais

Catégorie	A partir de cadet et jusqu'à vétéran
Heure du départ 17h30	A partir de 2002 et +
	Distance 10 km

Les prises de relais se feront dans la zone de transition sur le site de Boucan Canot avec transmission du dossard et de sa ceinture sur la plage de Boucan Canot.

Les arrivées seront jugées sur le site de Boucan Canot.

Le nombre de places programmées est le suivant :

Courses jeunes 200 places maximum réparties comme suit

Poussin 70 places

Benjamin 70 places

Minime 70 places

Randonnée sportive 100 places

Course élite individuelle 250 places

Course élite en relais 50 équipes de 2

Le port du tee shirt de course est souhaité afin de rendre visible l'association « France AVC Réunion ».

Article 3 : Conditions générales, droit d'inscription

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés.

L'accès aux courses sont fixés selon les catégories d'âge aux valeurs ci-après :

Les Catégories d'âge 2018

(valable jusqu'au 31 octobre 2018, ces catégories changeront le 1er novembre 2018)

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	VE	1978 et avant
Seniors	SE	1979 à 1995
Espoirs	ES	1996 à 1998
Juniors	JU	1999 et 2000
Cadets	CA	2001 et 2002
Minimes	MI	2003 et 2004
Benjamins	BE	2005 et 2006
Poussins	PO	2007 et 2008
École d'Athlétisme	EA	2009 à 2011
Baby Athlé	BB	2012 et après

Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	V1	1978 - 1969
	V2	1968 - 1959
	V3	1958 - 1949
	V4	1948 - 1939
	V5	1938 et avant

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running**, délivrés par la Fédération Française Athlétisme, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou **d'une licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- ou **d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri**, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou **d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL**, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;
- ou d'un **certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les droits d'engagement se décomposent comme suivant :

Type de course	Poussin	Benjamin Minime	Randonnée	Course sportive « individuelle »	Course sportive « relais »
Tarif	5 euros		9 euros	11 euros	16 euros

Les inscriptions doivent se faire en ligne (dans la mesure du possible) sur www.bdn.re

Frais d'inscription en ligne inclus dans le tarif d'inscription.

Par courrier en envoyant le bulletin d'inscription accompagné :

- du règlement par chèque à l'ordre de « BDN »,
- du certificat médical ou de la photocopie de la licence 2018 ou du pass-running 2018 cachet de la poste faisant foi ;
- Pas de certificat médical pour la randonnée sportive car cette épreuve ne fait pas l'objet d'un classement.

Les bulletins d'inscriptions sont sur demande ou sur son site internet : www.bdn.re
Par courrier postal à l'adresse suivante :

Gianni Esparon
155 CHEMIN MON REPOS BRAS DES CHEVRETTES
97440 SAINT-ANDRE

Tout engagement est personnel et nominatif pour les courses individuelles.
Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quel que motif que ce soit.
Toute demande de remboursement se fera sur présentation d'un certificat médical de contre indication à participer aux « Foulées Libres de Boucan Canot » avec une retenue de 50% des frais d'engagement.

Tout dossier incomplet est irrecevable.

Pour toutes informations, veuillez appeler le 0692 88 12 38

Article 4 : Retrait des dossards

Aucun retrait de dossard ne se fera sur le lieu de la manifestation.

Mercredi 13 juin	10h00/18h00	Endurance Shop St Gilles
Samedi 16 juin	9h00/12h00	Endurance Shop St Gilles

Art 5 : Bulletin d'inscription

Le bulletin d'inscription en mode papier est téléchargeable sur le site internet www.bdn.re

Article 6 : Clôture des inscriptions

La date limite des inscriptions est fixée au mardi 12 juin 2018 à midi le cachet de la poste faisant foi.

Article 7: Relais

Les « Foulées Libres de Boucan Canot » peuvent se courir en relais à deux :
Le premier concurrent porte son dossard/puce électronique/sa ceinture, et devra passer ce même dossard à son/sa partenaire dans la zone de transition sur le site de Boucan Canot (lieu de départ).
L'arrivée sera jugée lorsque le deuxième coureur passera la ligne d'arrivée.

Relais 1 : Du départ site de Boucan Canot à l'arrivée site de Boucan Canot ;

Relais 2 : idem pour le 2^{ème} coureur.

Déroulement de l'épreuve relais:

Le départ des relayeurs 1 sera donné en même temps que les autres concurrents en individuel. Le passage de témoin se fera sous le regard attentif et le contrôle des chefs de poste. Au moment du passage de témoin, le relayeur devra transmettre à son équipier la ceinture/dossard. Elle devra être bien mise en évidence et visible pour les contrôles.

Classement des relais :

L'organisation récompensera les équipes selon 3 classements : Hommes, Femmes et Mixte.

Abandon :

L'abandon ou la disqualification d'un relayeur entrainera le non classement de l'équipe.

Le relayeur suivant pourra continuer, s'ils le désirent, sans relevé de performance.

Désistement/Remplacement :

Dans le cas où un relayeur doit annuler sa participation, le remplacement nécessaire pourra se faire au plus tard à la clôture des inscriptions le mardi 12 juin 2018 avant midi.

Article 8: Classement

Pour la randonnée sportive, il n'y aura pas de classement.

Pour les courses jeunes, les classements seront les suivants :
Scratch homme et femme des trois premiers par catégorie

Pour la course élite individuelle, les classements seront les suivants :
- scratch homme et femme des trois premiers,
- classement par catégorie homme et femme des trois premiers.

Pour la course en relais, les classements seront les suivants :
classement des trois premiers relais Homme, Femme, Mixte toutes catégories confondues.

Pour le classement « entreprise » sur la course élite individuelle :
Classement des trois premiers au cumul des places (prise en compte les trois 1^{er} de chaque équipe)
Homme, Femme, Mixte.

Les podiums ne sont pas cumulables. Les classés sur le scratch ne pourront prétendre au classement par catégories.

Tous les coureurs ayant franchi la ligne d'arrivée recevront une médaille.
La cérémonie protocolaire se déroulera sur le site des Brisants à 19h.

Article 9 : Equipement obligatoire avant départ

Pour la randonnée et course sportive seulement, une lampe frontale est obligatoire.
Aucun équipement obligatoire pour les courses des jeunes.

Article 10 : Ravitaillement

Un poste de ravitaillement sera placé sur le site de Boucan Canot.

- de l'eau,
- du soda,
- des bananes,
- fruits secs.

Il est interdit de se faire ravitailler en dehors de ces points.

Attention :

Protégeons notre environnement ! Jetons nos gobelets dans les espaces appropriés en sortie de ravitaillement.

Article 11 : Abandon et mise hors course

En cas d'abandon ou arrêt par le médecin et/ou directeur de course, le coureur doit obligatoirement remettre son dossard à l'arrivée ou à défaut au poste de ravitaillement ou contacter par GSM l'organisation 06 92 88 12 38.

Motifs de mise hors course :

Aide extérieure autres que celles prévues par l'organisation.

Jet et abandon de détritrus en dehors des zones prévues à cet effet.

Non respect de la réglementation nationale des courses hors-stade (Cf www.athle.fr).

En cas d'abandon, l'athlète ne pourra prétendre aux remboursements de ses frais d'inscription.

Article 12 : Assistance médicale

La sécurité médicale est assurée par l'association « Run Assistance Sport »

Article 13 : Assurance

L'organisateur est couvert par une police d'assurance de responsabilité Civile souscrite auprès de compagnie d'assurance (article II B 4 de la réglementation manifestation course hors stade).

Article 14 : Assurance individuelle accident

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.
« BDN » aura souscrit une assurance en responsabilité civile.

Les athlètes non licenciés engagés sur les « Foulées Libres de Boucan Canot » doivent souscrire une assurance personnelle, couvrant les dommages corporels auxquels cette pratique sportive peut les exposer (article L.321-4 du code du sport).

Article 15 : Contrôle anti dopage

Avant pendant et après l'épreuve des contrôles peuvent être mis en place par les services de l'Etat.

Article 16 : Réclamation

Toutes les réclamations doivent être faites par écrit au Directeur de course par le coureur 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent avec une caution de 60 euros.

Les réclamations sont examinées immédiatement par une Commission Technique composée du Directeur de course, du chef chronométrateur et du Président du « BDN ».

Article 17 : Jury

Le président,
Les directeurs de course
Un représentant de coureur.

Article 18 : Droit à l'image et usage des informations personnelles

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre des organisateurs et de leurs partenaires agréés pour l'utilisation de son image.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des inscriptions relatives à la "Foulées Libres de Boucan Canot ". Les destinataires des données sont l'association "BDN". Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : Pierre Lebouchard 50 rue henri wallon 97420 Le Port. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Article 19 : Récompenses

Tous les concurrents qui franchissent la ligne d'arrivée se verront offrir : un tee shirt (remis au retrait des dossards) + une médaille. La remise des récompenses se fera à 20h00.

Article 20 : Modification

En cas d'intempéries, de sentiers ou routes endommagés ou autres, la direction de course se réserve le droit de modifier le tracé en concertation avec les pouvoirs publics.

Article 21 : Annulation de la manifestation

En cas d'annulation des épreuves à l'initiative de l'organisateur, le « BDN » restituera aux compétiteurs le montant de leurs inscriptions au prorata de l'avancement des préparatifs de l'épreuve :

Avril 50% du montant de l'inscription sera reversé à l'athlète ;

Mai 30% du montant de l'inscription sera reversé à l'athlète ;

Juin montant remboursé selon les montants engagés.

En cas de force majeure (intempéries exceptionnelles, interdiction administrative ou tout événement imprévisible, irrésistible, insurmontable) le montant des inscriptions restera acquis à BDN.

Pour tout autre point non évoqué dans ce règlement, se référer à la réglementation de la FFA.